

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	25	28
Date de la convocation : 10/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, ROUSSEAU Gilbert, VERDEME Marylène, BALOT Nicolas, BODEN Marie-Claude, MIGNOT Jean-Marie, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, DUGEAY Pascal, GERBAUD Alain, COULAUD Claudette, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, (arrivé à 19h06) ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, GRANET Frédérique, ROUBERTIE Laure, NIOSSOBANTOU Dimitri, DUPUY-LEGRAND Céline, BOUTHINAUD Chantal, BUSSIÈRE Pascal, MORIN Julien, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, NICOT Damien

Représentés : CHASSAIN Gaston représenté par LAFAYE Laurent, GOUDOUD Catherine représentée par BARRIERE Danielle, LEPETIT Martine représentée par ROUSSEAU Gilbert

Absents et Excusés : GABOUTY Delphine

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, GERBAUD Alain est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2025_D_068

Objet : Échange sans soulte de terrain avec les consorts BRAUD - Le Chazaud

Monsieur Nicolas BALOT expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la régularisation d'un chemin au lieu-dit "Le Chazaud", des négociations ont été entreprises avec l'indivision BRAUD pour un échange de parcelles pour dévier le tracé du chemin communal qui coupe leur propriété.

Cet échange consiste à céder la parcelle communale cadastrée BH n°233 (502 m²) qui longe les bâtiments agricoles de l'indivision BRAUD et dans le même temps, acquérir la parcelle nouvellement cadastrée BH n°231 (222 m²) prélevée sur leur propriété.

Un document d'arpentage a été réalisé par le cabinet de géomètres BV MESURES.

Afin de procéder à la cession de la parcelle communale cadastrée BH n°233, l'avis de France Domaine a été sollicité. L'estimation n°2025-87065-74995 en date du 24 octobre 2025 a fixé la valeur vénale du terrain à 0.24 € le m².

Après entente avec l'indivision BRAUD, il a été convenu de procéder à un échange sans soulte des terrains des parcelles BH n°233 et BH n°231 qui permettra la réouverture du chemin communal.

La rédaction des actes sera confiée à la SCP FRANÇOIS-YVERNAULT, notaires à FEYTIAT et les frais d'acte notarié seront pris en charge par la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas BALOT et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- donner son accord pour l'échange sans soulte des parcelles BH n°233 et BH n°231 entre la commune et l'indivision BRAUD ;
- donner au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le mardi 16 décembre 2025

Le maire,

Laurent LAFAYE.